

# PLUi Communauté de Communes des Quatre Vallées

03 décembre 2018 – Ferrières-en-Gâtinais

## Scénarios d'aménagement

L'objectif de la réunion est de faire la synthèse des différents échanges lors des ateliers en groupe qui se sont déroulés en novembre. Chaque thématique permet de faire la distinction entre ce qui est du ressort du PLUi et ce qui ne l'est pas.

### 1. Mobilité et services comme conditions de développement et d'attractivité

#### **Accompagner la mobilité vers l'Ile-de-France**

Mr BERTHAUD intervient sur la carte Navigo, de nombreux habitants la souhaitent. Il explique que ce ne sera pas uniquement du ressort de CC4V mais de tout le Montargois, l'enjeu étant politique. Il envisage plutôt des groupes d'habitants se formant en association et soutenus par les élus.

Mr LARCHERON explique que la question a été posée au niveau de la Région. La solution envisagée serait un titre différent du Navigo, car il est propre à la région Ile-de-France et il sera compliqué de le développer sur la CC4V.

#### **Développer la mobilité interne à la CC4V**

La question est de savoir si la mobilité est du ressort de la commune ou de la CC4V ?

**ECMO rappelle que le PLUi ne se substitue pas à un diagnostic ou à une étude globale sur le territoire, ni au Plan Local de Déplacements.**

Mr GUIDAT intervient et ajoute qu'il ne faut pas oublier les habitants des hameaux, c'est la difficulté d'un territoire éclaté.

Mr LARCHERON explique que la communication devra être faite également en porte à porte pour permettre une communication maximale. Il faudra également, avant toute chose, définir les besoins et les demandes de la population.

Mr BERTHAUD explique qu'aujourd'hui la mobilité évolue rapidement. Il faut être réaliste et donc ne pas être dans l'utopie.

Mme LEFEVRE et les élus expliquent qu'il y a un véritable problème de mobilité au sein des communes notamment rurales.

Mme MERMILLOD rajoute que les plus petites communes ont un véritable besoin qui doit être pris en compte. Le plus compliqué sera de mettre en place des réunions de travail et de trouver des financements.

#### **Redéployer l'offre médicale**

Mr LARCHERON indique que les pistes de réflexion détaillées par Mme LEFEVRE sont conditionnées par la politique nationale.

Mme LEFEVRE explique qu'en effet la politique médicale se passe au niveau national cependant les élus peuvent essayer quelques démarches pour pallier à court terme à quelques urgences en la matière.

Mme MERMILLOD explique que le CHAM a déjà mis en place des gardes de médecins afin de désengorger le CHAM, mais cela ne suffit pas. Elle ajoute que si « SOS médecins » est contacté et si cette organisation se développe sur le territoire, cela pourra menacer le service du CHAM déjà mis en place. C'est un sujet très délicat.

#### **Fidéliser la jeunesse – répondre aux besoins de l'enfance**

Il est fait le constat que les offres de services existent mais la mobilité reste un frein à leur fréquentation.

Mme LAUMONIER et Mr GUIDAT expliquent le constat qui est fait aujourd'hui au niveau de la fréquentation des ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement). Les enfants de certaines communes ne sont pas représentés.

### **Répondre aux besoins des populations en termes de réseaux**

Les réseaux n'ont pas encore été transférés à la CC4V mais certaines communes auront des investissements obligatoires en la matière dès les prochaines années.

La CC4V doit se pencher sur les futurs investissements qui seront faits sur les réseaux.

Girolles, qui doit remettre aux normes sa station d'épuration, explique que le budget assainissement est à part et aujourd'hui les habitants ne sont pas assez nombreux pour que les travaux de remise aux normes de la STEP s'auto-financent.

Mme MERMILLOD demande, au moment du transfert de compétence dans environ 6 ans, si la législation n'aura pas évolué dans une obligation d'être en collectif ? Mme LEFEVRE explique que l'obligation de se mettre au collectif est peu vraisemblable dans la mesure où il n'y a pas d'études probantes de l'impact écologique entre le collectif et l'autonome. Mais par contre l'enjeu se situe sur les contrôles du SPANC pour le respect des normes de rejets.

Mme LEFEVRE fait un point sur la défense incendie, les permis de construire ne peuvent être refusés sous prétexte que la défense incendie fait défaut.

Elle ajoute en dernier lieu que la réflexion de l'apport démographique de la CC4V devra être mise en corrélation avec les réseaux : le développement des hameaux fait débat en termes d'extension des réseaux et en termes de mobilité.

## **2. Vers une nouvelle impulsion économique**

### **Accompagner la mutation de l'économie agricole**

Les élus souhaitent développer les circuits courts, cela pourrait s'envisager sur les cantines notamment dans le cadre des appels d'offres relatif aux fournisseurs de repas collectifs. ECMO indique qu'au sein de la chambre d'agriculture, un chargé de mission travaille sur la question (exemple au Pays du Giennois).

### **Offrir un foncier à vocation économique diversifié**

La zone économique de Sceaux n'a pas été identifiée au SCOT.

Mr BERTHAUD explique que les autres zones non prises en compte par le SCOT ne doivent pas être oubliées.

ECMO rappelle que la carte indique les disponibilités des zones identifiées au SCOT uniquement. Les autres zones viendraient en déduction des surfaces affectées à l'habitat. De plus les élus devront réfléchir à reconquérir les friches existantes et les disponibilités foncières actuelles avant de consommer de l'espace.

Il est important de se rapprocher de l'AME au niveau du terrain militaire sur Gondreville pour connaître les projets.

Mme LEFEVRE explique que le SCOT prévoit, pour les zones d'activités non identifiées, que les surfaces en dents creuses repérées viendront en déduction du potentiel identifié pour l'habitat.

### **S'appuyer sur les ressources pour développer une économie de tourisme et de loisirs**

Mr LARCHERON explique que sur les relations commerciales, des réunions ont été organisées avec les unions des commerçants sur Dordives et Ferrières. Il explique cependant que peu de commerçants étaient présents et se demande s'il ne faudrait pas les renouveler.

Mr LARCHERON explique qu'une commission sur le commerce est organisée depuis peu avec les EPCI voisins du périmètre du SCOT.

## **3. La ruralité ou comment habiter un cadre de vie de qualité**

Globalement un scénario de consensus a émergé après les ateliers, la volonté des élus est d'avoir une croissance différenciée.

Mme LEFEVRE explique le fonctionnement des tableaux de croissance qui ont été distribués.

Il est rappelé que les chiffres de SAFER ne sont pas figés car le travail final sera restitué à la mi-décembre.

Le potentiel de division pris en compte n'est pas le même pour toutes les communes car le taux de rétention est différent selon la hiérarchie des territoires.

Enfin il est à noter qu'il y a deux formes d'extensions : en cœur d'îlots et en extension.

Le débat des élus devra se concentrer sur la croissance 0.6 ou 0.8% pour les communes qui ont décidé d'avoir une croissance soutenue.

Mr GUIDAT rappelle qu'un texte ministériel indique que les chiffres inscrits au sein du SCoT, n'ont pas à être repris strictement.

Mme LEFEVRE explique qu'en effet tout s'exprime en termes de compatibilité.

**Il est rappelé que les communes ayant choisies une croissance à 0.4% imposent une condition, elles attendent de la part de la CC4V un effort sur le développement de la mobilité.**

Mr GUIDAT explique que ces chiffres sont techniques il faut prendre en compte ce qui a été fait en commune pour accueillir cette population. Griselles ne souhaite pas avoir une croissance démographique plus basse de ce qui a été prévu par le PLUi actuel.

Mr BERTHAUD explique que tout ne va pas être modifié du jour au lendemain, Dordives a une croissance actuelle forte mais cette dernière va s'essouffler et heureusement car les équipements ne peuvent pas suivre.

Mme LEFEVRE explique que selon le SCOT une croissance différenciée peut être faite entre plusieurs communes de même hiérarchie mais l'objectif étant de mettre en priorité le développement sur les pôles relais.

Mr HOUBERT demande si les zones d'extensions doivent obligatoirement être en assainissement collectif ? Mme LEFEVRE explique que le schéma d'assainissement devra être revu après le PLUi. Ainsi les zones limitrophes de l'assainissement doivent pouvoir en bénéficier.

**Enfin, elle explique que les chiffres ont été donnés par communes. Les élus devront faire un choix sur les croissances lors de la validation du 10 décembre.**

#### **4. Se positionner politiquement en matière de transition énergétique**

##### **Encadrer le développement de l'éolien et photovoltaïque**

Mr GUIDAT alerte sur les schémas d'implantation qui ne doivent pas bloquer les projets futurs.

Mme LEFEVRE explique que cela sera à débattre afin d'obtenir un compromis.

##### **Accompagner le déploiement des véhicules électriques**

Mme LEFEVRE indique que les élus et techniciens peuvent aller à la rencontre d'autres territoires voisins : Yonne ou Faÿ-lès-Nemours en Seine-et-Marne.

#### **5. L'environnement : le dénominateur commun, à préserver pour le développement de la CC4V**

##### **limiter l'exposition aux risques notamment d'inondation**

La DDT attend la lecture du CEREMA pour pouvoir sortir le livre blanc sur les inondations 2016.

#### **CONCLUSION**

**Les élus devront débattre lors de la réunion du 10 décembre sur le taux de croissance, sans la présence d'ECMO. Cette validation devra se faire en corrélation avec les investissements à prévoir sur la mobilité, les réseaux et les équipements pour l'enfance.**

Les autres axes seront retravaillés et réabordés en janvier et février. Les autres thématiques, hors PLUi, seront à traiter par les élus indépendamment de la démarche du PLUi.